

ASBL ATOUTS CAMPS

13, Place l'Ilon

5000 NAMUR

Agréée par la Wallonie

pour la mise en place du label « Endroit de camp »



Octroi du label

Endroit de camp

Vu l'autorisation d'accueillir des mouvements de jeunesse délivrée par le Bourgmestre faisant fonction de Rochefort, Monsieur Julien Defaux,

L'autorisation	N°ECP054
Est délivrée à	Madame Anne-Marie ROuard
Domiciliée	Rue Pachy Saint-Lambert, 6 à 5580 Ave-et-Auffe
Lui permettant	D'utiliser le label « Endroit de camp de type terrain »
Pour le terrain	« Lessive Raginet », situé 50.1224N – 5.1562E à 5580 Lessive
Superficie	1,2 hectares
Capacité maximale autorisée par le label	60 personnes

La validité de ce label est conditionnée par l'observation des prescriptions du Code wallon du Tourisme ; à défaut, le label peut être retiré.

Le label est octroyé pour une durée prenant cours à dater de la présente et se terminant le 22/02/2033.

Le 24/04/2023

Amélie Collard
Secrétaire générale de l'ASBL Atouts Camps